



## AFDC

### Conseil d'administration

9 novembre 2023, Lyon

Membres présents avec voix délibérative : J. Arlettaz, A. Bachert, G. Bergougous, Ph. Blachèr, J. Bonnet, E. Cartier, J.-Ph. Derosier, M. Heitzmann-Patin, J. Padovani, A. Roblot-Troizier, T. Mulier, E. Tavernier, P. Türk, A. Vidal-Naquet.

Membres présents sans voix délibérative : D. Maus (visio), D. Rousseau, J. de Saint-Sernin.

Membres représentés (avec procuration) : T. Di Manno, M. Fatin-Rouge Stefanini, A. Gaillet, F. Hourquebie, J. Jeanneney.

Membres excusés : M. Altwegg-Boussac, C. Cerda-Guzman, I. Fassassi, A. de Montis, C. Richaud.

### **1- Approbation du PV du CA du 12 septembre**

**Unanimité**

### **2- Vote sur l'attribution de la qualité de président d'honneur** (article 3, 4<sup>o</sup> des statuts) :

Est proposée l'attribution de cette qualité à Dominique Rousseau, professeur émérite de l'Université Paris 1 et ancien président du Conseil scientifique de l'AFDC.

**A l'unanimité, le professeur Rousseau devient président d'honneur de l'AFDC.**

D. Rousseau rejoint le Conseil et fait part de son émotion.

### **3- Vote sur les demandes d'adhésion**

Mathilde Heitzmann-Patin fait état de 19 candidatures.

Ces dernières ont été envoyées au préalable à tous les membres du Conseil d'administration. Après lecture des noms des candidats, un vote est fait sur les candidatures.

**Sont admis, à l'unanimité, les candidatures de** : Marta Aurino, Guilhem Baldy, Eric Buge, Carine Chaix, Natasa Danielciuc-Colodrovschi, Eva Darnay, Clément Gaubard, Jean-Eric Gicquel, Geoffroy Herzog, Tao Hoeffner, Aboubacry Kebe, Servane Le Dû, Félicien Massebiau, Claire Saunier, Nicolas Séébold, Marie-Suzel Tabard, Célia Tedjini et Guillaume Tusseau.

#### **4- Vote sur la composition du Conseil scientifique** (article 8 des statuts)

Pauline Türk présente les candidatures au Conseil scientifique.

**Sont admis, à l'unanimité, les candidatures de :** Hubert Alcaraz, Eric Buge, Véronique Champeil-Desplats, Laurence Gay, Aurore Gaillet, Chloë Geynet-Dussauze, Jean-Eric Gicquel, Marc Guerrini, Mathilde Heitzmann-Patin, Olivier Lecucq, Alexis Le Quinio, Julien Padovani, Marie-Odile Peyroux-Sissoko et Guillaume Tusseau.

#### **5- Vote sur la demande de labellisation de colloques**

Il est décidé, à l'unanimité, de **labelliser le colloque « Les 30 ans de la CJR »** du 7 décembre 2023 à Nîmes (organisation : S. Salles, F. Savonitto).

#### **6- Examen de la proposition de partenariat avec l'association « Parlons démocratie »**

Eric Buge rejoint la réunion en visioconférence. Il présente l'association et rappelle que certains membres de l'AFDC en sont membres. Elle a été créée en 2020 pour répondre à la « crise de la démocratie » et organise des interventions du CM2 à la terminale. L'idée d'origine tient en ce que la défiance envers les institutions s'expliquerait en partie par leur méconnaissance.

« Parlons démocratie » comprend 130 membres intervenants dont des magistrats, fonctionnaires européennes, territoriaux, enseignants-chercheurs. En moyenne, elle intervient dans une classe par jour, moyenne doublée chaque année depuis sa création. L'objectif est d'atteindre, en 2025, 25 000 jeunes. Les interventions sont de plusieurs ordres, tels que l'explication de procédure, la simulation de procès, de conseils municipaux, de processus participatif... L'Association est agréée par le Ministère éducation nationale et a conclu un partenariat avec l'association des professeurs d'histoire géographie.

Au regard notamment de la perspective du projet sur les cultures constitutionnelles et la culture de la Constitution, un partenariat entre les deux associations est envisagé, dont les modalités restent à définir. Une discussion s'engage quant aux possibilités. Il est décidé de préparer un projet de convention qui sera soumis, ultérieurement, aux membres du Conseil d'administration.

#### **7- Projet : « Culture(s) constitutionnelle(s) »**

Il est décidé, à l'unanimité, de constituer un comité de pilotage pour travailler sur le projet.

#### **8- Délégation de missions ou groupes de travail**

Le président Julien Bonnet rappelle l'idée d'impliquer davantage de membres du conseil d'administration pour gagner en efficacité d'action au regard des différentes activités de l'AFDC. Il sollicitera sous peu les membres en leur présentant un certain nombre de missions spécifiques pour lesquelles ils pourront s'investir plus particulièrement. A titre d'exemple, Thibaud Mulier s'investit d'ores et déjà dans la communication de l'Association sur les réseaux sociaux.

**Les membres du conseil d'administration s'accordent avec ce mode de fonctionnement.**

## **9- Echanges sur le budget de l'AFDC et les orientations financières**

Le trésorier de l'Association, Julien Padovani, fait état d'une situation financière particulièrement saine tout en précisant que la prudence est de mise pour les dépenses en raison du besoin de thésauriser pour les dépenses exceptionnelles (Congrès, nouvelles fonctionnalités du site) mais aussi car les projets sont nombreux. Il rappelle que les cotisations n'ont pas été demandées pendant le covid (2021 et 2022).